



Groupe Sanef

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2 METHODES COMPTABLES	10
2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	10
2.2 ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS	11
2.3 MÉTHODE DE CONSOLIDATION	11
2.4 MÉTHODE DE CONVERSION	11
2.5 INFORMATION SECTORIELLE	11
2.6 ÉCART D'ACQUISITION	12
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
2.7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ.....	12
2.7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	12
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	13
2.9 TESTS DE DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION, DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.10 INSTRUMENTS FINANCIERS.....	13
2.10.1 ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	13
2.10.2 PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	14
2.10.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	14
2.11 STOCKS	15
2.12 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS.....	15
2.13 COMPTABILISATION DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	15
2.14 CAPITAUX PROPRES.....	15
2.15 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL EN ACTIONS.....	16
2.16 CHARGES D'INTÉRÊTS.....	16
2.17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	16
2.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX À PRESTATIONS DÉFINIES.....	16
2.19 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	16
2.20 ÉLÉMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES	17
2.21 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	17
2.22 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	18
2.23 NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR	18
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE	19
3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	19
3.1.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	20
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	20
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES	21
3.4 CHARGES DE PERSONNEL.....	21
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES	22
3.6 IMPÔTS ET TAXES	23
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	23
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	24
3.9 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	25

3.10	RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	25
3.11	ECART D'ACQUISITION	25
3.12	ACTIFS ET PASSIF LIÉS À CES ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE.....	26
3.13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
3.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	28
3.15	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS.....	29
	3.15.1 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIES COMPTABLES	29
	3.15.2 ANALYSE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS	31
	3.15.3 INSTRUMENTS DÉRIVÉS	31
	3.15.4 INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET CRÉANCES EN ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	32
3.16	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	32
3.17	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	32
3.18	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION.....	33
3.19	PROVISIONS.....	33
3.20	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFÉRÉS	35
	3.20.1 RÉGIMES POST-EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES	35
	3.20.2 AUTRES AVANTAGES	38
3.21	PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIES COMPTABLES	39
3.22	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	40
3.23	PASSIFS ÉVENTUELS	40
3.24	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	42
	3.24.1 RISQUES DE MARCHÉ.....	42
	3.24.2 RISQUES DE CRÉDIT	46
	3.24.3 RISQUES DE LIQUIDITÉ.....	47
3.25	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	48
3.26	AGRÉGATS FINANCIERS.....	48
3.27	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	48

ETATS DE SYNTHÈSE

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	2011	2010
Produits opérationnels		1 595 773	1 635 305
Chiffre d'affaires	3.2	1 577 528	1 619 635
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		1 488 973	1 451 706
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		88 555	167 929
Autres produits	3.5	18 245	15 670
Charges opérationnelles		(914 298)	(980 969)
Achats et charges externes	3.3	(212 510)	(310 146)
<i>dont charges de construction</i>		(88 555)	(167 929)
Charges de Personnel	3.4	(189 827)	(183 486)
Autres charges	3.5	(4 597)	(4 857)
Impôts et taxes	3.6	(188 123)	(178 137)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(319 240)	(304 343)
Bénéfice opérationnel		681 476	654 336
Charges d'intérêts	3.8	(213 325)	(216 373)
Autres charges financières	3.8	(40 989)	(31 046)
Produits financiers	3.8	29 746	23 503
Bénéfice avant impôt		456 908	430 420
Impôt sur les résultats	3.9	(163 407)	(147 269)
Quote-part résultats des sociétés mises en équivalence		(11 588)	(49)
Bénéfice de l'exercice		281 912	283 102
Part revenant aux minoritaires		(18)	424
Dont part du groupe		281 930	282 678

<i>(en euros)</i>	3.10	2011	2010
Résultat par action		3,68	3,70
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action		3,68	3,70
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Bénéfice de l'exercice	281 912	283 102
Variation de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(887)	
Gains et pertes actuariels	(1 088)	1 384
Effet impôts	680	(477)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence – nette d'impôts	(14 012)	
Total des produits et charges constatés directement en capitaux propres	(15 307)	907
Total des produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice	266 605	284 009
Part du groupe	266 623	283 585
Intérêts minoritaires	(18)	424

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Ecarts d'acquisition		5	5
Immobilisations incorporelles	3.13	4 336 187	4 498 378
Immobilisations corporelles	3.14	179 695	159 628
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	50 917	68 293
Actifs financiers non courants	3.15	103 524	94 763
Impôts différés actifs			32 008
Total actifs non courants		4 670 327	4 853 075
Stocks		11 435	6 112
Créances clients et autres créances	3.16	246 451	252 500
Actifs financiers courants	3.15	19 500	17 219
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.17	76 255	75 204
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12	19 887	
Total actifs courants		373 527	351 036
TOTAL DE L'ACTIF		5 043 854	5 204 111

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital	3.18	53 090	53 090
Primes	3.18	715 288	715 288
Réserves consolidées et résultat		(259 113)	(246 289)
Capitaux propres part du groupe		509 266	522 090
Intérêts minoritaires		94	517
Total Capitaux propres		509 360	522 607
Provisions non courantes	3.19	281 297	295 520
Engagements sociaux différés	3.20	30 047	27 746
Dettes financières non courantes	3.21	3 428 000	3 370 662
Provision pour impôts différés		4 693	
Total dettes non courantes		3 744 037	3 693 929
Provisions courantes	3.19	6 856	7 754
Dettes financières courantes	3.21	412 494	589 769
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.22	349 330	389 333
Dettes d'impôt exigible		631	720
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12	21 146	
Total dettes courantes		790 457	987 575
TOTAL DU PASSIF		5 043 854	5 204 111

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
1er janvier 2011	53 090	715 288	43	(246 331)	522 090	517	522 607
Distribution de dividendes				(280 035)	(280 035)	(8)	(280 043)
Charges et produits comptabilisés				266 623	266 623	(18)	266 605
Rémunérations en actions				331	331		331
Autres (*)			9	248	257	(397)	(140)
31 décembre 2011	53 090	715 288	52	(259 164)	509 266	94	509 360

(*) dont acquisition complémentaire de minoritaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
1er janvier 2010	53 090	715 288	43	(274 366)	494 055	122	494 177
Distribution de dividendes				(255 153)	(255 153)	(8)	(255 161)
Charges et produits comptabilisés				283 585	283 585	424	284 009
Rémunérations en actions				430	430		430
Autres (*)				(827)	(827)	(21)	(848)
31 décembre 2010	53 090	715 288	43	(246 331)	522 090	517	522 607

(*) dont acquisition complémentaire de minoritaires

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	681 476	654 336
Dotations aux amortissements et provisions	326 915	310 137
Reprises des amortissements et provisions	(455)	(7 335)
Plus et moins values de cession	(143)	(373)
Variation des stocks	(5 322)	5 508
Variation des créances	5 739	(66 119)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(91 594)	(39 458)
Impôt payé	(125 241)	(159 199)
	791 374	697 496
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(60 641)	(25 265)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(117 939)	(181 479)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	364	628
Paiement des immobilisations financières	(15 599)	(39 832)
Remboursement d'immobilisations financières	1 539	
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières		4
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	(149)	
Intérêts perçus	2 107	1 509
Dividendes reçus	160	304
	(190 158)	(244 131)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	(280 035)	(255 153)
Dividendes versés aux minoritaires	(11)	(8)
Encaissements provenant d'emprunts	772 313	402 824
Remboursements d'emprunts	(891 274)	(418 519)
Subventions d'investissement (brut)	5 313	322
Intérêts payés	(205 676)	(207 162)
	(599 370)	(477 696)
VARIATION DE TRESORERIE	1 846	(24 331)
TRESORERIE A L'OUVERTURE		
	75 204	99 535
<i>Trésorerie à la clôture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	<i>77 050</i>	
<i>Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	<i>1 372</i>	
TRESORERIE A LA CLOTURE	75 678	75 204

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 772 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 393 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, le réseau en service du groupe est de 1 757 km.

Les contrats de concession, portés par Sanef d'une part et SAPN d'autre part, sont à échéance 2029.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager.
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de SAPN, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats d'entreprise sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire : les contrats pour la période 2004-2008 ont été signés le 31 décembre 2004. Le contrat d'entreprise entre Sanef et l'Etat pour la période suivante, 2010-2014, a été signé début 2011 alors que celui de SAPN est toujours en cours de négociation.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130)

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 de Sanef ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2011 ont été les suivantes :

- IAS 24R « Information relative aux parties liées ». La norme a été révisée pour les informations à fournir au titre des parties liées. Cette révision n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe Sanef.
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS de mai 2010 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er juillet 2010 au plus tôt (date variable fonction des amendements) et concernent 7 normes et interprétations. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter des comptes 2011. Elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Sanef, compte tenu de la nature et des activités du groupe et de son organisation :

- Amendement IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » relatif au classement des droits de souscription émis
- Amendement IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligations de financement minimum » pour les paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ».

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 15 février 2012 par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale du groupe approuvera ces comptes, sa réunion étant prévue le 16 avril 2012.

2.3 Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 Méthode de conversion

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités (essentiellement la télématique) sont présentés en note 3.26.

2.6 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 *Immobilisations incorporelles*

2.7.1 *Immobilisations incorporelles du domaine concédé*

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en 2029 pour les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

2.7.2 *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles rattachés à l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du groupe Sanef, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes

2.10 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.10.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.

A la date d'acquisition, le groupe Sanef détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les

actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins value de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe Sanef n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.10.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.10.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position

couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat. En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.11 *Stocks*

Les stocks se composent essentiellement du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.12 *Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.13 *Comptabilisation des impôts sur les bénéfices*

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.14 *Capitaux propres*

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

2.15 Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.16 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.17 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance et de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration). Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art, et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.18 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime complémentaire de retraite à prestations définies a été mis en place en 2005.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des avantages liés à l'attribution de médailles du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle ; sur cette charge sont imputés les produits des actifs dédiés à la couverture des engagements.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le groupe a choisi d'affecter directement en réserves les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements à prestations définies.

2.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe HIT comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

2.20 *Eléments financiers en produits et en charges*

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.21 *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

2.22 Actifs détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs détenus en vue de la vente au bilan si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession (vente ou échange contre d'autres actifs) plutôt que par son utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif ou le groupe détenu en vue de la vente doit :

- être disponible en vue de la vente immédiate
- dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés)
- et sa vente doit être hautement probable.

Les critères à prendre en compte pour apprécier le caractère hautement probable sont notamment :

- un plan de vente doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié,
- un programme actif pour trouver un acquéreur et finaliser le plan doit avoir été entrepris,
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle,
- la cession devrait de façon prévisible être conclue dans l'année suivant sa classification en actifs détenus en vue de la vente,
- les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Avant leur classement dans la catégorie actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente, l'actif non courant ou les actifs et passifs du groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables. Ce classement entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs et passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte de l'état de situation financière en actifs et en passifs courants.

Le détail des actifs et passifs relatifs à ces actifs destinés à être cédés est présenté en note 3.12.

2.23 Normes et interprétations non encore en vigueur

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par la société Sanef dans ses comptes consolidés 2011.

L'application des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ainsi que les amendements à IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » à IFRS 1 sur l'hyperinflation sévère, à IAS 1 « présentation des états financiers » relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global, à IAS 12 sur le recouvrement des actifs sous-jacents des impôts différés et à IAS 19 « Avantages au personnel » aura une incidence potentielle pour le groupe qui n'est pas connue à ce jour.

3 **EXPLICATIONS DES POSTES DES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE**

3.1 *Périmètre de consolidation*

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
SAPN	Concession autoroutière	Intégration globale
Eurotoll	Télématique	Intégration globale
Bet'Eire Flow	Télématique	Intégration globale
SEA 14	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Sanef d.o.o	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Slov Toll	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
San Toll	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Tolling	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
ASL	Logistique	Intégration globale
<i>Sanef-SABA Parkings France (*)</i>	<i>Concession Parkings</i>	<i>Intégration proportionnelle</i>
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routallis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence

(*) *Les actifs et passifs de la société Sanef Saba Parkings France sont classés depuis le 30 juin 2011 en « actifs détenus en vue de la vente » et « passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 - voir note 3.12.*

Le groupe Sanef a acquis le 25 mars 2011 les 30% complémentaires de la société Sanef Tolling Limited et le groupe Sanef a depuis cette date la totalité des actions de cette société de droit anglais.

Sanef a également acquis le 31 octobre 2011 le solde des actions de la société ASL et détient désormais 100% de cette filiale sans activité opérationnelle.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers sont :

2011 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS
<i>Quote-part de capital détenue</i>	35%	19,67%	30%
Actifs	1 240 762	929 809	4 234
Passifs hors capitaux propres	971 622	728 000	2 807
Capitaux propres	269 140	201 809	1 427
Chiffre d'affaires	34 891	53 642	10 790
Bénéfice (perte) opérationnel	9 425	24 625	2 467
Bénéfice (perte) avant impôt	(34 623)	(21 550)	2 444
Bénéfice (perte) de l'exercice	(34 623)	(21 550)	1 383

2010 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS
<i>Quote-part de capital détenue</i>	35%	19,67%	30%
Actifs	1 208 796	931 512	3 617
Passifs hors capitaux propres	928 493	704 070	3 013
Capitaux propres	280 303	227 442	604
Chiffre d'affaires	1 690	50 210	9 194
Bénéfice (perte) opérationnel	701	22 919	1 111
Bénéfice (perte) avant impôt	(915)	(20 850)	1 070
Bénéfice (perte) de l'exercice	(915)	(20 850)	560

Le groupe Sanef a cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation. La quote-part non comptabilisée dans les pertes d'Alis s'élève à 4,2 millions d'euros en 2011 et 23,2 millions d'euros en cumulé.

3.2 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2011	2010
Péages	1 382 615	1 332 125
Abonnements et prestations télématiques	19 441	14 543
Redevances des installations commerciales	27 680	26 060
Services télécom	6 253	6 996
Prestations d'ingénierie et autres	52 985	71 981
<i>Chiffre d'affaires hors péages</i>	<i>106 358</i>	<i>119 581</i>
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	88 555	167 929
Chiffre d'affaires	1 577 528	1 619 635

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements et les ventes d'appareils et le traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière (Bet'Eire Flow, parking, Slovaquie...). Ces prestations comprenaient également sur l'exercice 2010 les refacturations liées à l'A65 (contrat EFE - Equipement Fixe d'Exploitation).

3.3 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2011	2010
Achats et variation de stocks	(27 788)	(41 954)
Maintenance des infrastructures	(20 312)	(17 205)
Entretiens et réparations	(12 491)	(14 899)
Autres achats et charges externes	(63 364)	(68 159)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(88 555)	(167 929)
Achats et charges externes	(212 510)	(310 146)

3.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2011	2010
Rémunération du personnel	(114 321)	(113 843)
Charges sociales	(54 607)	(52 819)
Intéressement	(6 216)	(4 710)
Participation des salariés	(10 990)	(10 776)
Charges relatives aux stocks options	(331)	(430)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(3 361)	(907)
Charges de personnel	(189 827)	(183 486)

Des plans de stock-options sur actions Abertis ont été mis en place par Abertis au profit des membres du comité directeur du groupe Sanef, en 2008 (plan 2008), 2009 (plan 2009) et 2010 (plan 2010). Il n'y a pas eu de nouveau plan de stock-option sur actions Abertis au cours de l'exercice 2011.

L'impact sur le résultat de ces plans représente une charge de 331 milliers d'euros (430 milliers d'euros en 2010), avec comme contrepartie comptable les réserves.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Abertis pour la valorisation des plans sont les suivantes :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Modèle d'évaluation	Hull & White	Hull & White	Hull & White
Prix d'exercice initial de l'option (€/action)	20,51	12,06	14,57
Prix d'exercice ajusté de l'option (€/action) au 31/12/2011	15,86	9,40	12,20
Date d'attribution	02/04/2008	02/04/2009	28/04/2010
Maturité	02/04/2013	02/04/2014	28/04/2015
Durée de l'option à maturité	5 ans	5 ans	5 ans
<i>dont durée d'acquisition des droits</i>	<i>3 ans</i>	<i>3 ans</i>	<i>3 ans</i>
Type d'option	Call/Bermuda	Call/Bermuda	Call/Bermuda
Cours de l'action sous-jacente à la date d'attribution	21,00	11,99	13,03
Volatilité anticipée	21,29%	24,75%	27,52%
Taux sans risque	4,13%	2,63%	2,31%
Taux d'annulation anticipé	0,00%	0,00%	0,00%

Les mouvements des plans 2008, 2009 et 2010 au cours de l'année 2011 sont les suivants :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Nombre d'options au 1er janvier 2011	146 554	174 870	221 550
Options attribuées - nouveau plan			
Nouvelles options attribuées durant l'exercice	6 652	8 726	11 057
Options annulées	(13 439)		
Nombre d'options au 31 décembre 2011	139 767	183 596	232 607

3.5 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2011	2010
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	143	373
Production immobilisée	5 710	6 952
Subventions d'exploitation	823	1 772
Autres produits divers	11 570	6 573
Autres produits	18 245	15 670
Charges diverses	(3 972)	(7 812)
Dotations nettes aux provisions	(626)	2 955
Autres charges	(4 597)	(4 857)

3.6 *Impôts et taxes*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Taxe d'aménagement du territoire	(102 385)	(96 741)
Contribution économique territoriale	(38 805)	(36 212)
Redevance domaniale	(36 732)	(35 943)
Autres impôts et taxes	(10 201)	(9 241)
Impôts et taxes	(188 123)	(178 137)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable depuis le 1^{er} janvier 2011 est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 *Dotations aux amortissements et provisions*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(241 993)	(228 180)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(39 471)	(35 532)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles - autres sociétés	(960)	(1 320)
Total des dotations aux amortissements	(282 424)	(265 032)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(36 816)	(39 311)
Dotations aux amortissements et provisions	(319 240)	(304 343)

Le détail des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est désormais présenté selon les sociétés sur lesquels ils sont constatés (concessions ou autres). L'année 2010 est présentée de la même manière.

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(213 325)	(216 373)
Total des charges d'intérêts	(213 325)	(216 373)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux	(5 485)	(3 151)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(16 498)	(16 084)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(11 692)	(8 133)
Autres charges financières	(7 313)	(3 678)
Total des autres charges financières	(40 989)	(31 046)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Produits financiers		
Produits d'intérêts provenant des dérivés de taux	12 077	14 649
Produits des participations	160	126
Variation de la juste valeur des instruments financiers	7 912	7 203
Revenus des autres créances et VMP	1 524	1 052
Autres produits financiers	8 073	473
Total des autres produits financiers	29 746	23 503

3.9 Impôts sur les bénéfices

La preuve d'impôt pour les exercices 2010 et 2011 est présentée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Résultat net	281 912	283 102
Charge d'impôt	163 407	147 269
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	11 588	49
	<hr/>	<hr/>
Résultat avant impôt	456 907	430 420
Charge d'impôt théorique (36,10% en 2011 et 34,43% en 2010)	(164 943)	(148 194)
Charges non déductibles – différences permanentes	(864)	(430)
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères	590	688
Effet des déficits sans comptabilisation d'actif d'impôt		206
Différence de taux sur impôts différés constatés à 34,43% (1,67%)	2 262	
Crédits d'impôts et autres différences temporaires	(452)	461
Charge d'impôt effective	(163 407)	(147 269)

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles :	(192 943)	66 430	(225 200)	77 536
Provisions :	191 281	(65 858)	330 771	(113 884)
Endettement et autres :	(11 969)	4 121	(12 606)	4 340
TOTAL	(13 631)	4 693	92 965	(32 008)

Les actifs d'impôt non comptabilisés au 31 décembre 2011 s'élèvent à environ 0,3 millions d'euros (0,7 millions d'euros au 31 décembre 2010).

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 5 milliers d'euros au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010.

3.12 Actifs et passif liés à ces actifs détenus en vue de la vente

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs concernent l'activité de parking, consolidée par intégration proportionnelle. Cette entité ne répondant pas aux critères de présentation séparée dans le résultat global selon IFRS 5, leurs flux restent inclus ligne à ligne dans le résultat de la période.

Ce classement en actifs et passifs détenus en vue de la vente résulte de la scission depuis le mois d'octobre 2011 par le groupe Abertis, maison-mère du groupe Sanef, de ses activités de parkings et de logistique, regroupés dans la société Saba Infraestructuras. Ainsi, cette activité de parking n'est plus considérée comme entrant dans la stratégie du groupe Abertis et de ses filiales, dont le sous-groupe Sanef. Le classement en actifs détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs de l'activité parking est réalisé depuis le 30 juin 2011.

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs se décomposent ainsi :

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	à 50% (1)	à 100%
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Immobilisations incorporelles et corporelles	16 685	33 370
Autres actifs non courants	784	1 568
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 372	2 744
Clients et autres actifs courants	1 046	2 092
Total groupe d'actifs	19 887	39 774
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Provisions non courantes	14 550	29 100
Autres passifs non courants	7	14
Provisions courantes	3 917	7 834
Autres passifs non courants	2 672	5 344
		0
Total passifs liés au groupe d'actifs	21 146	42 292

(1) le groupe d'actifs et les passifs liés correspondent à une société intégrée proportionnellement dans les états financiers du groupe Sanef à hauteur de 50%.

La perte nette de ces activités au cours de l'exercice 2011 s'élève à 504 milliers d'euros, soit 252 milliers d'euros (50%) dans les comptes du groupe Sanef.

3.13 Immobilisations incorporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2011
Logiciels acquis	52 290	5 660	(3 261)	(54)	54 635
Autres immobilisations incorporelles	3 821	34		(46)	3 809
Immobilisations du domaine concédé	8 208 131	90 918	(5)	(19 323)	8 279 722
TOTAL	8 264 242	96 613	(3 266)	(19 423)	8 338 166

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2010	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2010
Logiciels acquis	43 849	10 542	(2 101)		52 290
Autres immobilisations incorporelles	9 223	190		(5 592)	3 821
Immobilisations du domaine concédé	8 032 502	170 037		5 592	8 208 131
TOTAL	8 085 574	180 769	(2 101)		8 264 242

Amortissement (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2011	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2011
Logiciels acquis	(26 668)	(8 040)	3 137		(31 571)
Autres immobilisations incorporelles	(2 082)	(618)			(2 700)
Immobilisations du domaine concédé	(3 737 113)	(233 335)	3	2 737	(3 967 708)
TOTAL	(3 765 863)	(241 993)	3 140	2 737	(4 001 979)

Amortissement (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2010	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2010
Logiciels acquis	(21 976)	(6 724)	2 101	(69)	(26 668)
Autres immobilisations incorporelles	(1 447)	(635)			(2 082)
Immobilisations du domaine concédé	(3 516 085)	(220 822)		(206)	(3 737 113)
TOTAL	(3 539 508)	(228 181)	2 101	(275)	(3 765 863)

Valeur nette (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2011	Au 31 décembre 2011
Logiciels acquis	25 622	23 064
Autres immobilisations incorporelles	1 739	1 109
Immobilisations du domaine concédé	4 471 017	4 312 014
TOTAL	4 498 378	4 336 187

Valeur nette (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2010	Au 31 décembre 2010
Logiciels acquis	21 873	25 622
Autres immobilisations incorporelles	7 570	1 739
Immobilisations du domaine concédé	4 516 417	4 471 017
TOTAL	4 545 860	4 498 378

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » comprend le classement en « groupe d'actifs détenus en vue de la vente » de l'activité parking depuis le 30 juin 2011 – voir note 3.12.

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 143 003 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et à 69 751 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.14 Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2011
Immobilisations d'exploitation des concessions	502 655	58 748	(2 740)	9 964	568 627
Immobilisations des autres sociétés	15 344	1 838	(125)	(9 956)	7 100
TOTAL	517 999	60 586	(2 865)	8	575 727

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2010	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2010
Immobilisations d'exploitation des concessions	464 895	44 852	(6 416)	(676)	502 655
Immobilisations des autres sociétés	12 343	2 744	(419)	676	15 344
TOTAL	477 238	47 596	(6 835)		517 999

Amortissement (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2011	Dotation	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2011
Immobilisations d'exploitation des concessions	(352 803)	(38 188)	2 689	(3 387)	(391 688)
Immobilisations des autres sociétés	(5 567)	(2 243)	81	3 385	(4 344)
TOTAL	(358 370)	(40 431)	2 770	(2)	(396 033)

Amortissement (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2010	Dotation	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2010
Immobilisations d'exploitation des concessions	(324 752)	(34 421)	6 305	65	(352 803)
Immobilisations des autres sociétés	(3 430)	(2 431)	(290)	4	(5 567)
TOTAL	(328 182)	(36 851)	6 595	69	(358 370)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2011	Au 31 décembre 2011
Immobilisations d'exploitation des concessions	149 852	176 939
Immobilisations des autres sociétés	9 777	2 756
TOTAL	159 629	179 695

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2010	Au 31 décembre 2010
Immobilisations d'exploitation des concessions	140 143	149 852
Immobilisations des autres sociétés	8 912	9 777
TOTAL	149 056	159 629

3.15 Actifs financiers non courants et courants

3.15.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.16) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.17).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2011 en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	3 022				3 022	3 022
Créances rattachées à des participations		69 503			69 503	69 503
Prêts		1 631			1 631	1 631
Dépôts et cautionnements		663			663	663
Instruments financiers dérivés				28 501	28 501	28 501
Autres actifs financiers		203			203	203
Autres créances financières						
Total des actifs financiers non courants	3 022	72 000		28 501	103 524	103 524

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2010, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	3 021				3 021	3 021
Créances rattachées à des participations		63 928			63 928	63 928
Prêts		1 483			1 483	1 483
Dépôts et cautionnements		661			661	661
Instruments financiers dérivés			752	20 590	21 342	21 342
Autres actifs financiers		203			203	203
Autres créances financières		4 126			4 126	4 126
Total des actifs financiers non courants	3 021	70 400	752	20 590	94 763	94 763

Les créances rattachées à des participations concernent principalement Alis à hauteur de 42 969 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (41 387 milliers d'euros au 31 décembre 2010) et A'Lienor pour 17 100 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (13 124 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2011 en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		2 134			2 134	2 134
Instruments financiers dérivés			38		38	38
Autres actifs financiers		2			2	2
Autres créances financières		17 325			17 325	17 325
Total des actifs financiers courants		19 462	38		19 500	19 500

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2010, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 506			1 506	1 506
Autres actifs financiers		1			1	1
Autres créances financières		15 712			15 712	15 712
Total des actifs financiers courants		17 219			17 219	17 219

Les autres créances financières d'un montant de 17 325 milliers d'euros au 31 décembre 2011 regroupent :

- les autres débiteurs pour leur montant net (16 053 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 14 334 milliers d'euros au 31 décembre 2010, dont mandats TIS chez Sanef et SAPN)
- les comptes courants débiteurs des filiales non consolidées (1 272 milliers d'euros 31 décembre 2011 contre 1 378 milliers d'euros au 31 décembre 2010)

3.15.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2011	Valeur comptable nette	
		31/12/2011	31/12/2010
- Soderane	99,99	15	15
- Sonora	99,8	8	8
- Centaure Pas de Calais	34	259	259
- Centaure Normandie	49,9	343	343
- Centaure Grand-est	14,45	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- GSA Location	100	500	500
- Sanef Concession	99,86	37	37
- V Flow Tolling Inc	30	2	2
- Gallieni Investissement 1	100	10	10
- Gallieni Investissement 2	100	10	10
- Eurotoll z.r.t.	100	18	18
- Skytoll a.s.	10	1 500	1 500
- Sogarel	5	100	100
- Cardus	100	16	16
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100	1	
Total titres de participation non consolidés		3 022	3 021

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Il n'y a pas eu d'évolution en 2011 des titres de participation non consolidés par rapport au 31 décembre 2010 à l'exception de la création en décembre 2011 de la société EGS avec un capital initial de 1 milliard d'euros.

3.15.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués :

1. de swaps de taux considérés comme des opérations de couverture pour une valeur de 28 501 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2011 (20 589 milliers d'euros au 31 décembre 2010),
2. de caps ne répondant pas aux critères d'opération de couverture, pour un montant à l'actif de 38 milliers d'euros (752 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2010).
3. de collars (« tunnels ») répondant pour certains d'entre eux aux critères d'opérations de couverture pour un montant au passif de 2 975 milliers d'euros. Ces collars ont été acquis au cours de l'exercice 2011.

3.15.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 237 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (1 188 milliers d'euros au 31 décembre 2010), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

Au 31 décembre 2010, les 4 126 milliers d'euros d'« autres créances financières » correspondaient essentiellement au montant actualisé (au taux de 6,5%) de la créance à recevoir de 9 millions d'euros liées à la cession du groupe Masternaut. Une dépréciation de cette créance à hauteur de 3 406 milliers d'euros a été constatée sur l'exercice 2010 afin de prendre en compte des prévisions mises à jour en 2010 de résultats futurs de Masternaut qui ne permettraient plus de recouvrer en totalité la créance. Suite à la revente du groupe Masternaut à de nouveaux investisseurs, un accord transactionnel a été conclu au cours du 1^{er} semestre 2011. Sanef a alors reçu un solde définitif de 2,7 millions d'euros, entraînant une perte nette consolidée finale de 1,4 millions d'euros, constatée au cours du 1^{er} semestre 2011.

3.16 Créances clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avances et acomptes versés sur commandes	158	62
Clients et comptes rattachés : péages	75 281	88 649
Clients et comptes rattachés autres activités	11 881	13 634
Clients douteux	9 620	9 079
Clients, factures à émettre	72 572	78 745
Provision pour dépréciation des créances clients	(2 852)	(3 851)
Total Clients et autres créances financières (1)	166 661	186 319
Autres créances non financières	79 790	66 182
Total Clients et autres créances	246 451	252 500

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Equivalents de trésorerie : SICAV	31 268	37 477
Disponibilités	44 987	37 727
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 255	75 204

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.18 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0.69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, s'élevant à 715 288 milliers d'euros correspondent à des apports des actionnaires excédent la valeur nominale des actions.

3.19 Provisions

Au 31 décembre 2011 :

Non courant	Au 1er janvier 2011	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres (*)	Au 31 décembre 2011
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	16 650		(1 248)		712	(16 114)	
Provisions sur domaine autoroutier concédé	278 870	40 002	(53 344)	(3 186)	15 477		277 819
Autres		3 478					3 478
Total	295 520	43 480	(54 592)	(3 186)	16 189	(16 114)	281 297

Courant	Au 1er janvier 2011	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres (*)	Au 31 décembre 2011
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	2 312	967	(1 234)		310	(2 355)	
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	3 765	869	(391)				4 243
Impôts							
Autres	1 677	936					2 613
Total	7 754	2 772	(1 625)		310	(2 355)	6 856

TOTAL	Au 1er janvier 2011	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres (*)	Au 31 décembre 2011
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	18 962	967	(2 482)		1 022	(18 469)	
Provisions sur domaine autoroutier concédé	278 870	40 002	(53 344)	(3 186)	15 477		277 819
Litiges	3 765	869	(391)				4 243
Impôts							
Autres	1 677	3 414					6 091
Total	303 274	46 252	(56 217)	(3 186)	16 499	(18 469)	288 153

(*) la colonne « variations de périmètre et autres » correspond au classement en « passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » de l'activité parking depuis le 30 juin 2011 – voir note 3.12.

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant.

Au 31 décembre 2010 :

Non courant	Au 1er janvier 2010	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres	Au 31 décembre 2010
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	15 042	(74)	(1 287)		1 054	1 915	16 650
Provisions sur domaine autoroutier concédé	270 741	39 311	(46 212)		15 030		278 870
Total	285 783	39 237	(47 499)		16 084	1 915	295 520

Courant	Au 1er janvier 2010	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres	Au 31 décembre 2010
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	4 227					(1 915)	2 312
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	6 179	2 893	(3 950)	(1 357)			3 765
Impôts							
Autres	1 677						1 677
Total	12 083	2 893	(3 950)	(1 357)		(1 915)	7 754

TOTAL	Au 1er janvier 2010	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variations de périmètre et autres	Au 31 décembre 2010
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur parkings concédés	19 269	(74)	(1 287)		1 054		18 962
Provisions sur domaine autoroutier concédé	270 741	39 311	(46 212)		15 030		278 870
Litiges	6 179	2 893	(3 950)	(1 357)			3 765
Impôts							
Autres	1 677						1 677
Total	297 866	42 130	(51 449)	(1 357)	16 084		303 274

3.20 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrières, participation de la société aux mutuelles des retraités) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail). Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	25 445	22 045
Autres avantages	<u>4 602</u>	<u>5 701</u>
Total	30 047	27 746

3.20.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
Engagements et droits	32 061	24 280
Juste valeur des actifs	<u>(2 294)</u>	<u>(2 216)</u>
Total engagement net	29 767	22 064
Coûts des services passés non reconnus	<u>(4 322)</u>	<u>(19)</u>
Montant net figurant au bilan	25 445	22 045

Les sociétés Sanef, Sapn et SEA14 ont signé au cours du 1^{er} semestre 2011 des modifications à leur régime respectif d'indemnités de fin de carrière. Selon ces accords, l'indemnité de départ en retraite calculée selon l'ancienneté des salariés est désormais plafonnée à 8 mois. Ces modifications entraînent à la date de leur mise en place au cours du 1^{er} semestre une augmentation des engagements d'IFC de 4 479 milliers d'euros. Ces coûts des services passés sont reconnus au bilan du groupe Sanef au travers d'un amortissement linéaire dans l'état de résultat global défini selon la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés. Au cours de l'exercice 2011, l'amortissement constaté s'élève à 176 milliers d'euros.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	4,50%	4,75%
Taux de progression des salaires	2,75%	3,00%
Tables de mortalité	INSEE 2010	INSEE 2003
Age d'entrée dans la vie active	20/24	20/24
Age de départ en retraite	60/64	60/64
Taux de charges sociales	45 %	45 %

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe à l'exception de la retraite des cadres dirigeants (régime partiellement financé).

Ventilation des régimes par financement (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Dettes au titre des régimes financés en totalité ou partiellement	304	
Dettes au titre des régimes non financés	29 463	22 064
TOTAL	29 767	22 064

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement (retraites (indemnités de fin de carrière et retraite des cadres dirigeants) et mutuelle des retraités de la société SAPN – prestations médicales).

Engagements Sociaux à prestations définies	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010
Engagements et droits en début de période	14 736	13 843	2 216	3 081	7 329	6 799	24 281	23 723
Nouveaux engagements & modifications de régime	4 479	21	304				4 783	21
Coûts actuels de service des droits	959	926	138	215	542	512	1 639	1 653
Charge d'intérêt financier	853	687	100	154	348	340	1 301	1 181
Pertes (gains) actuariels	382	293	(160)		897	(191)	1 119	102
Droits payés par le plan / la société	(1 062)	(1 034)		(1 234)		(131)	(1 062)	(2 399)
Charges payées								
Impôts payés								
Primes payés								
Réductions d'engagements (retraites anticipées)								
Dédommagements								
Écarts de change								
Engagements et droits en fin de période	20 347	14 736	2 598	2 216	9 116	7 329	32 061	24 281

Engagements Sociaux à prestations définies – Actifs de couverture

	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010
Juste valeur des actifs du plan en début de période			2 216	2 600			2 216	2 600
Nouveaux engagements								
Retour anticipé sur investissements (actifs du plan et droits de remboursement)			47	48			47	48
Gain / (pertes) de réévaluation (actifs du plan et droits de remboursement)			31	2			31	2
Contributions de l'employeur				800				800
Contributions des membres du plan								
Droits payés par le plan/ la société				(1 234)				(1 234)
Charges payées								
Impôts payés								
Primes payés								
Réductions d'engagement et dédommagements								
Acquisitions / désinvestissements								
Ecarts de change								
Juste valeur des actifs du plan en fin de période			2 294	2 216			2 294	2 216

Ecarts actuariels imputés en réserve

	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010
Pertes (gains) actuariels	382	293	(191)	(2)	897	(191)	1 088	100
Impact de la limitation des actifs nets								
Ecarts actuariels imputés en réserve	382	293	(191)	(2)	897	(191)	1 088	100

Ecarts actuariels cumulés

	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010
Montants cumulés inscrits en réserve	2 089	1 707	(2 738)	(2 547)	706	(191)	57	(1 031)

Le total des pertes actuarielles engendrées par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2011 est de 1 088 milliers d'euros (100 milliers d'euros au cours de l'exercice 2010). Ces pertes actuarielles ont été constituées pour 430 milliers d'euros par des pertes liées aux modifications d'hypothèses actuarielles (changement de taux d'actualisation et de taux de croissance des salaires) contre 22 milliers d'euros en 2010 de gains actuariels d'hypothèses et 658 milliers d'euros de pertes actuarielles liées à l'expérience (122 milliers d'euros en 2010 de pertes actuarielles).

L'évolution des engagements à prestations définies post-emploi sur les 5 derniers exercices est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Montants des engagements à la clôture	32 061	24 280	23 723	19 848	22 832
Juste valeur des actifs à la clôture	2 294	2 216	2 600	1 080	1 295
Engagements nets à la clôture	29 767	22 064	21 123	18 768	21 537

Les écarts actuariels relatifs à ces engagements s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	1 088	100	2 677	(868)	(800)
- provenant d'écarts d'écarts d'hypothèses	430	22	2 412		
- provenant d'écarts d'écarts d'expérience	658	122	265		

3.20.2 Autres avantages

Les autres avantages regroupent d'une part le régime de pré-retraite « CATS » décrit ci-dessous, d'autre part les médailles du travail.

Un régime de préretraite « Cessation anticipée de certains travailleurs salariés » (CATS) permet aux salariés ayant atteint l'âge de 57 ans, sur la période 2008-2016, sous des conditions d'ancienneté et de pénibilité du travail (travail posté), de bénéficier d'une préretraite financée en partie par l'Etat.

La part due par les sociétés Sanef et SAPN a été provisionnée en tant qu'indemnité de rupture du contrat de travail et a été comptabilisée dès sa mise en place au 31 décembre 2007 en utilisant un taux d'actualisation de 4,50%. Ce régime étant basé sur le volontariat, l'hypothèse retenue initialement était que la totalité des salariés éligibles signerait cet accord.

Au 31 décembre 2011, la provision a été recalculée sur la base des adhésions réalisées jusqu'en 2011 et des prévisions d'adhésions des salariés éligibles. La part de la provision pour les salariés éligibles ayant fait part de leur souhait de ne pas adhérer au plan ou ayant quitté la société sans bénéficier de ce régime a été reprise (reprise sans utilisation). La provision a été actualisée en utilisant un taux de 4,50%.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010		
	CATS	Médailles	TOTAL	CATS	Médailles	TOTAL
Au 1er janvier	4 706	995	5 701	6 171	964	7 135
Entrée de périmètre						
Dotations		47	47		47	47
Utilisations	(1 087)	(157)	(1 244)	(529)	(109)	(638)
Reprise sans utilisation				(320)		(320)
Actualisation financière	64		64	(616)		(616)
Pertes et gains actuariels	(58)	92	34		93	93
Au 31 décembre	3 625	977	4 602	4 706	995	5 701

3.21 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2011				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transaction	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 701 228			3 701 228	4 199 754
Instruments dérivés de couverture		1 984	991	2 975	2 975
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 670			24 670	24 670
Concours bancaires courants	1 298			1 298	1 298
Intérêts courus et non échus	93 005			93 005	93 005
Total dettes financières hors fournisseurs	3 837 519	1 984	991	3 840 494	4 339 020
Total fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	199 374			199 374	199 374
Total dettes financières selon IAS 39	4 036 893	1 984	991	4 039 868	4 538 394

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2010				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transaction	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 815 968			3 815 968	4 216 849
Instruments dérivés de couverture				0	
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	23 278			23 278	23 278
Concours bancaires courants	4			4	4
Intérêts courus et non échus	103 862			103 862	103 862
Total dettes financières hors fournisseurs	3 960 431			3 960 431	4 361 311
Total fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	241 047			241 047	241 047
Total dettes financières selon IAS 39	4 201 478			4 201 478	4 602 358

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

3.22 Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avances et acomptes reçus sur commandes	20 396	20 749
Fournisseurs	104 375	113 440
Dettes sur immobilisations	64 877	78 412
Autres dettes financières	9 725	28 446
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	199 374	241 047
Dettes fiscales et sociales	126 585	123 546
Produits constatés d'avance	23 371	24 741
Total dettes non financières	149 956	148 286
Total dettes fournisseurs et autres dettes	349 330	389 333

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.23 Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Sanef considère qu'au 31 décembre 2011 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes). A ce titre, nous précisons que le groupe, au travers de sa filiale SAPN, est en litige avec la société Sonotel, un de ses sous-concessionnaires. Le groupe a gagné en première instance au tribunal administratif et Sonotel a interjeté appel en janvier 2012. La décision de la cour d'Appel pourrait être rendue au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.

Au 31 décembre 2011 le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF est de 296 964 heures (296 132 heures au 31 décembre 2010).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagement 1% paysage	1 832	1 934
Total	1 832	1 934

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12.10).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Sanef a donné à un organisme bancaire des cautions d'un montant total de 2 500 milliers d'euros pour la participation au projet du télépéage du périphérique de Dublin auxquelles s'ajoute une garantie supplémentaire à première demande de 7 500 milliers d'euros portant l'exposition sur ce contrat à un total de 10 000 milliers d'euros au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010. La mise en service fin 2010 de l'A65 entraîne au cours de l'année 2011 une extinction de toutes les garanties en faveur du GIE A65 Pau-Langon, garanties qui s'élevaient à 4 546 milliers d'euros au 31 décembre 2010. De même, les cautions données au titre de la sous-traitance sur marché privé pour le contrat EFE (Equipement Fixe d'Exploitation) de l'A65 qui s'élevaient à 13 052 milliers d'euros à fin décembre 2010 sont éteintes au 31 décembre 2011.

Sanef a donné deux garanties pour un montant total de 2 300 milliers d'euros en faveur d'Eurotoil dans le cadre de contrats passés avec ECOTRANS, réseau autoroutier italien. Sanef a également donné une caution à un organisme bancaire d'un montant de 2 864 milliers d'euros (inchangée par rapport au 31 décembre 2010) dans le cadre du projet de télépéage satellitaire en Slovaquie.

Par ailleurs, Sanef a accordé des garanties et contre-garanties à hauteur de 3 356 milliers d'euros pour A'Lienor, société concessionnaire de l'A65.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2011 est de 18 887 milliers d'euros (32 955 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 37 345 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (40 310 milliers d'euros au 31 décembre 2010). Suite à la mise en service de l'A65, les sociétés du groupe n'ont plus au 31 décembre 2011 de cautions et garanties au titre de la sous-traitance pour marché privé relatif au contrat EFE de l'A65 (5 221 millions à ce titre au 31 décembre 2010).

3.24 *Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés*3.24.1 *Risques de marché*

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante avant couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Taux fixe	3 462 531	3 650 338
Taux variable	238 697	165 630
Total	3 701 228	3 815 968

La structure de taux des emprunts est la suivante après couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Taux fixe	3 108 942	3 296 749
Taux variable	592 286	519 219
Total	3 701 228	3 815 968

Une partie significative de la dette financière du groupe Sanef a été contractée à taux fixe. Une partie limitée de cette dette, telle que le tableau ci-dessus en fait état, a donné lieu à des swaps de taux d'intérêt destinés à variabiliser les taux fixes. Ces swaps sont qualifiés de couverture de juste valeur des emprunts couverts.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts, du fait notamment de la contraction de caps et de collars (tunnels) pour limiter un éventuel effet de hausse des taux d'intérêts. Les caps n'ont pu être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice. Les collars permettant directement de couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêts de la dette variable sont qualifiés de couverture de flux futurs des emprunts couverts. En revanche, ceux qui permettent de couvrir la dette variabilisée suite à la mise en place des swaps ne peuvent pas être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice.

Les caractéristiques des swaps qualifiés de couverture de juste valeur au 31 décembre 2011 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable	Montant nominal
Début 2013	921	2,572%	Euribor 3 mois	50 000
A mi 2014	2 747	3,805 %	Euribor 3 mois	43 000
A fin 2015	3 277	4,078 %	Euribor 3 mois	32 000
Début 2017	11 856	4,036 %	Euribor 3 mois	100 000
	4 835	3,316 %	Euribor 3 mois	58 000
	4 865	3,601 %	Euribor 3 mois	50 000
Total	28 501			333 000

Au 31 décembre 2010 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2010	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable	Montant nominal
Début 2013	1 235	2,572%	Euribor 3 mois	50 000
A mi 2014	2 799	3,805 %	Euribor 3 mois	43 000
A fin 2015	2 691	4,078 %	Euribor 3 mois	32 000
Début 2017	8 394	4,036 %	Euribor 3 mois	100 000
	2 504	3,316 %	Euribor 3 mois	58 000
	2 966	3,601 %	Euribor 3 mois	50 000
Total	20 589			333 000

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

La valorisation des caps Sanef à fin décembre 2011 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Taux	Montant Nominal
Début 2012	2	Cap 1,50% E3M à 0,26% flat	32 000
Début 2012	0	Cap 1,50% E3M à 0,215% flat	43 000
Mi 2012	0	Cap 1,50% E3M à 0,28% flat	5 000
Mi 2012	2	Cap 1,50% E3M à 0,265% flat	45 000
Mi 2012	16	Cap 1,50% E3M à 0,235% flat	100 000
Mi 2012	5	Cap 1,50% E3M à 0,393% flat	50 000

Fin 2012	5	Cap 1,50% E3M à 0,21% flat	50 000
Fin 2012	6	Cap 1,50% E3M à 0,51% flat	50 000
Fin 2012	2	Cap 2,00% E3M à 0,342% flat	54 000
TOTAL	38		429 000

Au 31 décembre 2010 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2010	Taux	Montant Nominal
Début 2011	0	Cap 1,50% E3M à 0,28% flat	43 000
Mi 2011	4	Cap 1,50% E3M à 0,19% flat	100 000
Fin 2011	19	Cap 1,50% E3M à 0,2015% flat	108 000
Début 2012	15	Cap 1,50% E3M à 0,26% flat	32 000
<i>Début 2012 (*)</i>	26	<i>Cap 1,50% E3M à 0,215% flat</i>	43 000
<i>Mi 2012 (*)</i>	8	<i>Cap 1,50% E3M à 0,28% flat</i>	5 000
<i>Mi 2012 (*)</i>	69	<i>Cap 1,50% E3M à 0,265% flat</i>	45 000
<i>Mi 2012 (*)</i>	206	<i>Cap 1,50% E3M à 0,235% flat</i>	100 000
<i>Mi 2012 (*)</i>	123	<i>Cap 1,50% E3M à 0,393% flat</i>	50 000
<i>Fin 2012 (*)</i>	136	<i>Cap 1,50% E3M à 0,21% flat</i>	50 000
Fin 2012	146	Cap 1,50% E3M à 0,51% flat	50 000
TOTAL	752		626 000

(*) : ces caps avaient été contractés avant le 31 décembre 2010 mais ne commençaient qu'au cours de l'année 2011.

La valorisation des collars Sanef contractés en 2011 au 31 décembre 2011 est la suivante :

- Collars qualifiés d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Taux	Montant Nominal
<i>Fin 2012 (*)</i>	<i>(174)</i>	<i>Collar 2,75% / 1,60% E3M à 0,15% flat</i>	<i>50 000</i>
<i>Début 2013 (*)</i>	<i>(183)</i>	<i>Collar 2,75% / 1,60% E3M à 0,20% flat</i>	<i>50 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(158)</i>	<i>Collar 2,75% / 1,50% E3M à 0,23% flat</i>	<i>25 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(155)</i>	<i>Collar 2,20% / 1,50% E3M à 0,176% flat</i>	<i>25 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(150)</i>	<i>Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,13% flat</i>	<i>25 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(150)</i>	<i>Collar 2,225% / 1,50% E3M à prime nulle</i>	<i>25 000</i>
<i>Début 2014 (*)</i>	<i>(21)</i>	<i>Collar 2,25% / 0,80% E3M à 0,03% flat</i>	<i>25 000</i>
TOTAL	(991)		225 000

() : ces collars ont été contractés avant le 31 décembre 2011 mais ne commenceront qu'au cours de l'année 2012.*

- Collars qui ne répondent pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2011	Taux	Montant Nominal
<i>Début 2013 (*)</i>	<i>(277)</i>	<i>Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,285% flat</i>	<i>54 000</i>
<i>Début 2013 (*)</i>	<i>(232)</i>	<i>Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,216% flat</i>	<i>43 000</i>
<i>Début 2013 (*)</i>	<i>(163)</i>	<i>Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,20% flat</i>	<i>32 000</i>
<i>Mi 2013 (*)</i>	<i>(311)</i>	<i>Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,2475% flat</i>	<i>50 000</i>
<i>Mi 2013 (*)</i>	<i>(308)</i>	<i>Collar 2,26% / 1,50% E3M à 0,12% flat</i>	<i>50 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(323)</i>	<i>Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,09% flat</i>	<i>54 000</i>
<i>Fin 2013 (*)</i>	<i>(321)</i>	<i>Collar 2,13% / 1,50% E3M à prime nulle</i>	<i>54 000</i>
<i>Début 2014 (*)</i>	<i>(49)</i>	<i>Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat</i>	<i>32 000</i>
TOTAL	(1 984)		369 000

() : ces collars ont été contractés avant le 31 décembre 2011 mais ne commenceront qu'au cours de l'année 2012.*

- Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	2011				2010			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dettes à taux variable	(1 210)	1 210	-	-	(835)	835	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	(1 776)	1 741	728	(813)	(1 665)	1 665	-	-
Dérivés de taux (caps et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	1 551	(1 678)	-	-	1 401	(583)	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité. Son endettement financier est libellé uniquement en euro. Ses recettes et ses dépenses sont également essentiellement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

3.2.4.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	Note	au 31/12/2011	au 31/12/2010
Créances rattachées à des participations	3.15	69 503	63 928
Prêts	3.15	1 631	1 483
Instruments financiers dérivés	3.15	28 501	21 342
Dépôts et cautionnements	3.15	663	661
Créances clients et autres créances financières	3.16	166 661	186 319
Actifs financiers courants	3.15	19 500	17 219
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.17	76 255	75 204
	Total	362 714	366 156

Au 31 décembre 2011, les créances clients et autres créances représentent 166 millions d'euros d'actifs (186 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2010) et la trésorerie se situe à environ 76 millions d'euros (75 millions d'euros au 31 décembre 2010) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vu de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats de swaps de taux et d'autres dérivés.

3.24.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (emprunts CNA, BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, le groupe Sanef respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans	Total
2 012	274 228						274 228
2 013		435 102					435 102
2 014			391 298				391 298
2 015				383 896			383 896
2 016					333 784		333 784
2 017						333 905	333 905
2 018						592 756	592 756
2 019						7 000	7 000
2 020						241 307	241 307
2 021						205 373	205 373
2 022						247 597	247 597
2 023						249 074	249 074
Au-delà de 2023						5 907	5 907
31 décembre 2011	274 228	435 102	391 298	383 896	333 784	1 882 919	3 701 227
31 décembre 2010	445 305	266 106	427 426	384 500	375 079	1 917 552	3 815 968

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)

Passif financiers non dérivés

	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1 -2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts Financiers	3.21	3 795,5	4 837,9	281,7	187,7	611,0	1 505,6	2 251,9
Avances de l'Etat et collectivités	3.21	17,3	17,3	17,3				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	3.21	24,7	24,7	24,7				
Dettes fournisseurs	3.22	189,6	189,6	189,6				
Autres dettes courantes	3.22	9,7	9,7		9,7			

Passif financiers dérivés

Instruments dérivés de taux d'intérêts	3,21	2,9	1,6		0,5	1,1	
--	------	-----	-----	--	-----	-----	--

Total des flux	5 080,8	513,3	197,9	612,1	1 505,6	2 251,9
Flux des dérivés de taux actifs	(41,3)	(8,5)	(0,1)	(9,7)	(16,5)	(6,5)
Total des flux après prise en compte des couvertures	5 039,5	504,8	197,8	602,4	1 489,1	2 245,4

3.25 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Les sociétés mises en équivalences et celles intégrées proportionnellement sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2011, le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève à 34,2 millions dont 3,1 millions d'euros de TVA (29 millions d'euros au 31 décembre 2010) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 6,5 millions d'euros au taux d'intérêt de 7% (6,1 millions d'euros au 31 décembre 2010) ainsi que des créances d'exploitation pour 2,3 millions d'euros hors taxe au 31 décembre 2011 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010) remboursable par montant fixe de 176,4 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Au 31 décembre 2011, le groupe Sanef a une créance de 17,1 millions d'euros auprès de la société A'Liéonor (13,1 millions d'euros au 31 décembre 2010).

3.26 Agrégats financiers

(en milliers d'euros)	Sanef	SAPN	SEA 14	Intercos	SOUS-TOTAL Sociétés concessionnaires autoroutières	Intercos	Autres	Groupe Sanef
C.A. hors construction	1 091 506	354 907	7 808	(9 375)	1 444 846	(588)	44 715	1 488 973
EBITDA	748 132	243 040	475		991 647		9 069	1 000 716
Marge d'EBITDA	68,5%	68,5%	6,1%		68,6%		20,3%	67,2%
Résultat opérationnel	531 239	142 453	475		674 167		7 309	681 476

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

SANEF

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 2011)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires
SANEF
30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SANEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59, Fax 01 56 57 58 60*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.7.1 et 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour la comptabilisation et le maintien à niveau des immobilisations concédées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

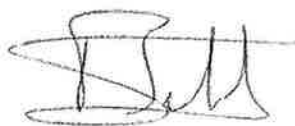
III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2012

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Xavier Belet